

APPEL À PROJETS n°2

2020



PRÉAMBULE



Le Centre culturel de Dumbéa est devenu en 2019, le Studio 56, un lieu tourné vers la création. Aussi, dans le cadre de sa saison 2020, le Studio 56 lance ses appels à projets afin de sélectionner les artistes, les associations, les compagnies, les collectifs et les projets qui seront accueillis l'an prochain. Le projet de résidence est destiné aux artistes désireux de profiter d'un nouvel espace de travail et repose sur trois piliers : **la création artistique, la médiation culturelle et la diffusion en décentralisation.**



La médiation consiste à faire du lien entre les œuvres et les publics. Ainsi, au travers des résidences et des portes ouvertes, des rencontres avec les différents publics (scolaires, centres de loisirs, maisons de quartier, etc.). Les publics pourront découvrir la démarche de création, ses différentes étapes jusqu'au résultat final... Production d'un spectacle et/ou d'une exposition.

Pour mémoire : Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville a donné les orientations prioritaires suivantes :

- Développement et démocratisation des arts urbains et, plus généralement, les arts de la rue ;
- Développement et démocratisation des arts numériques et nouvelles technologies.

** Comme mentionné ci-dessus, ce sont des axes prioritaires mais ils ne sont pas bloquants. Toutefois, si les projets sont créés au Studio 56, ils devront obligatoirement prendre en compte la diffusion en décentralisation, dans les différents quartiers de la Ville.*



RÉSIDENCES ARTS VISUELS

Dans le cadre de ces résidences, l'espace des arts visuels du Studio 56 sera mis à disposition du (des) lauréat (s) des projets pour une durée maximale de deux (2) mois. L'accès au lieu durant cette période sera conventionné et exclusif (sauf cafétéria). Le (s) lauréat (s) pourront donc en disposer entièrement et laisser l'ensemble de ses matériels et ses équipements en permanence sur site.

Le lieu est composé de :

- Deux salles de création, dont une équipée d'un évier ;
- Une cafétéria (mutualisée avec les agents de la Ville) ;

À noter que le site dispose d'une borne WIFI.

Les lauréats devront apporter tous les compléments en matériels nécessaires au déroulement de leurs résidences et notamment le matériel informatique.

ENGAGEMENTS DES LAUREATS

- Créer des œuvres inédites et conformes aux contraintes techniques liées au cahier des charges des kits d'exposition. L'Artiste s'engage à laisser l'exploitation de l'exposition à la Ville pendant l'année de la création et l'année suivante. D'un commun accord entre les parties, l'un des éléments de l'œuvre restera ensuite propriété de la Ville. Dans le cas où l'œuvre n'est pas solidaire du support d'exposition de la Ville, elle pourra ensuite être récupérée par l'Artiste. Dans le cas contraire elle sera détruite ;
- Être présents à l'occasion des « portes ouvertes » des résidences qui seront organisées au profit des publics et notamment les enfants des maisons de quartier et de la Maison de la jeunesse selon un planning qui sera défini entre les différents lieux et intervenants afin d'échanger sur le travail en cours (work-in progress) qui permettra aux artistes d'expérimenter leur projet avec un public et de bénéficier de leurs retours. Ces portes « ouvertes » entrent dans le processus de création du projet et permettent d'impliquer le public dès le départ pour développer son esprit critique et appréhender les rouages du travail artistique. Ce travail de sensibilisation permet également de donner envie au public de découvrir la création finale lorsqu'elle sera en diffusion ;
- Assurer quinze (15) heures d'intervention minimum en milieu scolaire dans le cadre des médiations, pour un montant de prestation globale à hauteur de 100 000 francs CFP matériels compris ;
- Mentionner la co-production avec le studio 56 et faire apparaître le logo de la Ville sur l'ensemble de ses supports de communications en lien avec la création soutenue.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- Mise à disposition du Studio 56 (valorisation estimée à 200 000 francs CFP, à partir de la délibération tarifaire municipale n°2019/421 du 2 décembre 2019 fixant les tarifs, les redevances et les divers droits municipaux pour l'année 2020) ;
- Financer la prestation liée à la création de l'exposition à hauteur de 300 000 francs CFP maximum par lauréat/artiste et jusqu'à concurrence de 650 000 francs CFP par projet (matériels compris) ;
- Financer 15 heures d'intervention maximum en milieu scolaire dans le cadre des médiations, pour un montant total à hauteur de 100 000 francs CFP (matériels compris) ;
- Assurer la communication autour de cette résidence ;
- Coordonner la médiation culturelle durant la résidence et assurer celle de la phase de diffusion de l'exposition ;
- Prendre en charge financièrement le vernissage de l'exposition à l'attention du « tous publics » ;
- Assurer le montage et le démontage de l'exposition sur chacun des lieux concernés.

POUR CANDIDATER

Les artistes ou équipes artistiques souhaitant participer à cet appel à projets devront adresser **la fiche d'inscription (jointe) dûment remplie** et **un dossier de candidature comprenant** :

- Une note d'intention indiquant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence : thématique, durée, contenu, etc. ;
- Le budget prévisionnel du projet de création ;
- Un CV faisant état du parcours de chacun des artistes ;
- Un dossier illustré du travail de (s) l'artiste (s) ou de la compagnie ;
- Un RIB ;
- Un RIDET ;
- Une assurance en responsabilité civile couvrant les activités liées à la création.

Pour le (s) artiste (s) : Si la candidature émane d'un artiste seul ou de plusieurs artistes non constitués en association (collectif), le RIDET de ou des artistes, ainsi que le RIB de celui qui percevra l'aide à la création et assumera la responsabilité du groupement.

Date limite de réception des dossiers version papier et/ou numérique fixée au

Vendredi 14 février 2020, pour la Résidence n° 1

Vendredi 28 février 2020, Résidence n° 2

Un Jury se réunira et désignera le ou les lauréats ;

Composition du jury ;

- **Avec voix délibératives :**
 - **L'Elu en charge du secteur de la culture (avec voix prépondérante en cas d'égalité) ;**
 - **L'Elu en charge du secteur de l'animation ou des fêtes ou son représentant ;**
 - **Le Chef du service de la culture ou son représentant ;**
 - **Le Chef du service accueillant l'exposition ou son représentant ;**
- **Avec voix consultatives et représentant l'administration :**
 - **Le Directeur de la culture ou son représentant ;**
 - **La Chargée d'actions culturelles ou son représentant ;**
 - **La responsable du Studio 56 ou son représentant ;**

DATES

- ✚ **RÉSIDENCE n°1** : Du 24 février au 8 avril (6 semaines 1/2)
« Mois du Hip-hop » - Thématique cultures urbaines en partenariat avec le Service Animation Jeunesse et la province Sud – Fresque murale du Big Up Spot (4m de long x 2.50 m de hauteur) + 2 modules du Grand Kit d'exposition (dimension 2.20m x 2.20m) soit un total de 20 m2

Ouvertures de résidence :

- Tout public : le 26 mars ;
- Scolaires : les 26 et 27 mars.

Vernissage : mercredi 8 avril au Big Up Spot ;

Exposition :

- Du 9 avril au 15 mai à la Maison de la Jeunesse ;
- Du 15 mai au 26 juin à la Médiathèque.

∞- - - ∞

- ✚ **RÉSIDENCE n°2** : du 1^{er} septembre au 19 octobre (7 semaines)
« Exposition » - Thématique libre- Exposition Itinérante destiné au jeune public
Kit exposition Nomade

Ouvertures de résidence :

- Tout public : le 1^{er} octobre ;
- Scolaires : les 1^{er} et 2 octobre.

Vernissage : Mardi 20 octobre Festival en quartier – Cœur de Ville ;

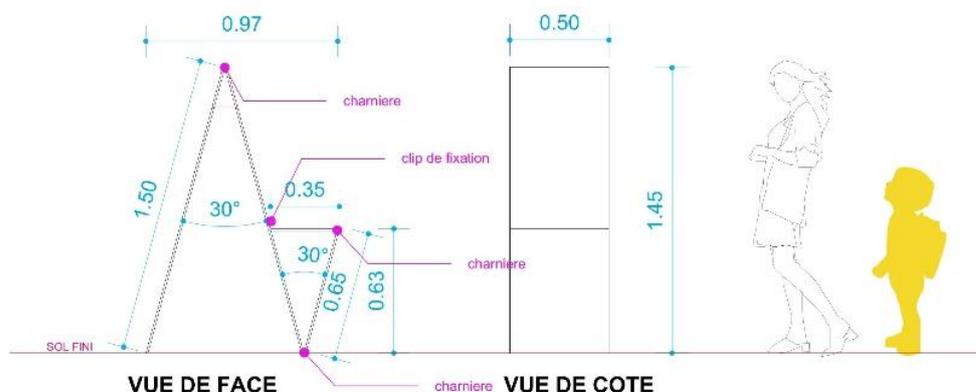
Exposition : À partir du 20 octobre en décentralisation.

CAHIER DES CHARGES - KIT D'EXPOSITION NOMADE

Le kit est composé de différents modules, qui peuvent être modulés en fonction de la thématique et de la scénographie de l'exposition. L'ensemble des modules est de couleur noire, en contreplaqué d'un centimètre d'épaisseur. Le kit couvre une surface totale de 52 m².

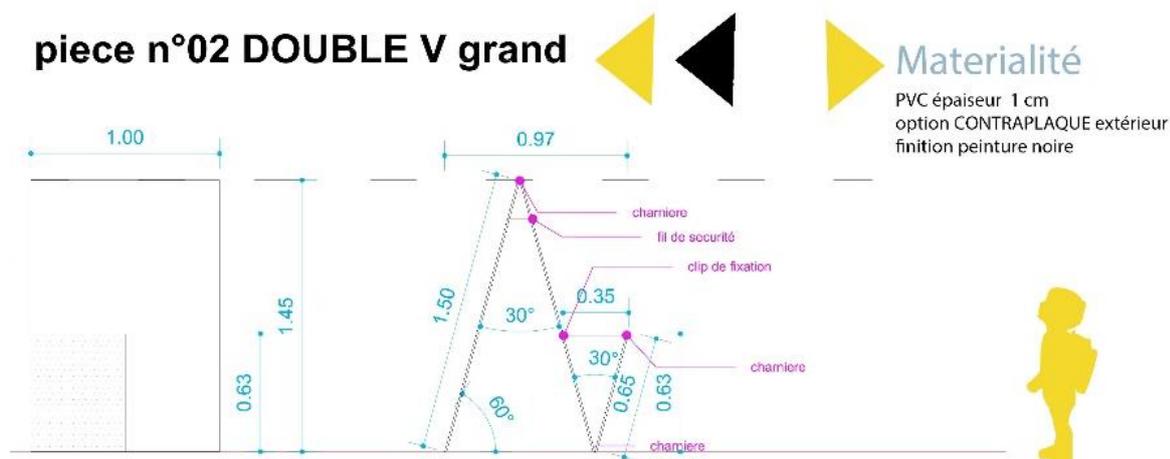
Le kit sera composé des éléments suivants :

▶▶ piece n°01 DOUBLE V petit



5 pièces : 2 avec tablette et 3 sans tablette. Possibilité de faire 5 œuvres légères en 3D et œuvres 2D.

piece n°02 DOUBLE V grand

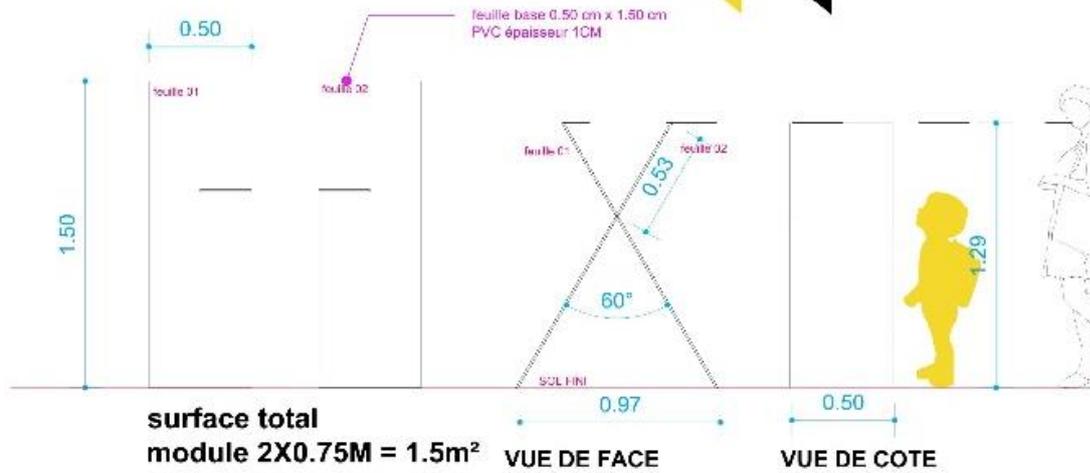


Materialité

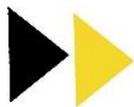
PVC épaisseur 1 cm
option CONTRAPLAQUE extérieur
 finition peinture noire

5 pièces : 3 pièces sans tablette et 2 pièces avec tablette. Possibilité de faire des œuvres légères en 3 D et œuvres en 2 D.

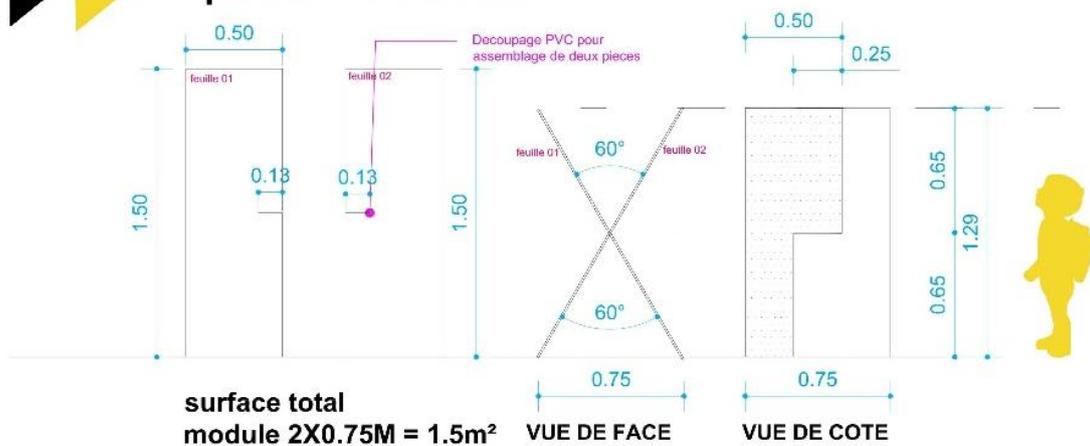
piece n°03 TIPI



3 pièces

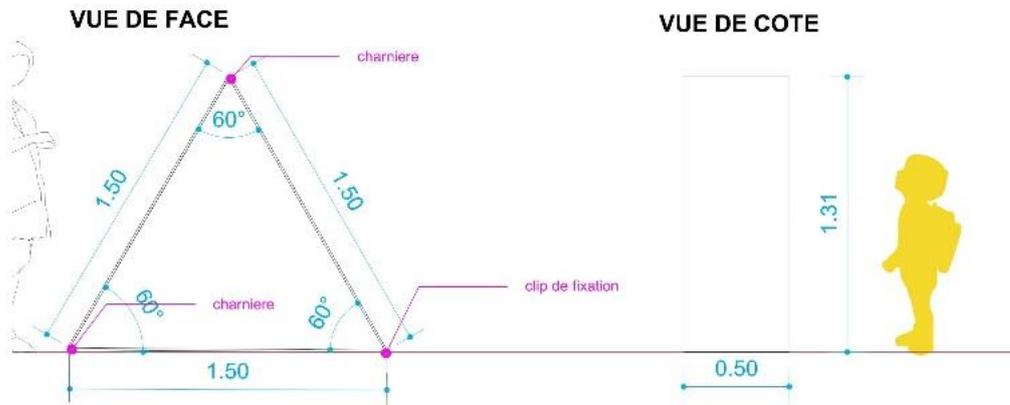


piece n°04 CROIX

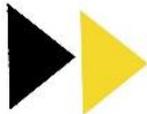


5 pièces

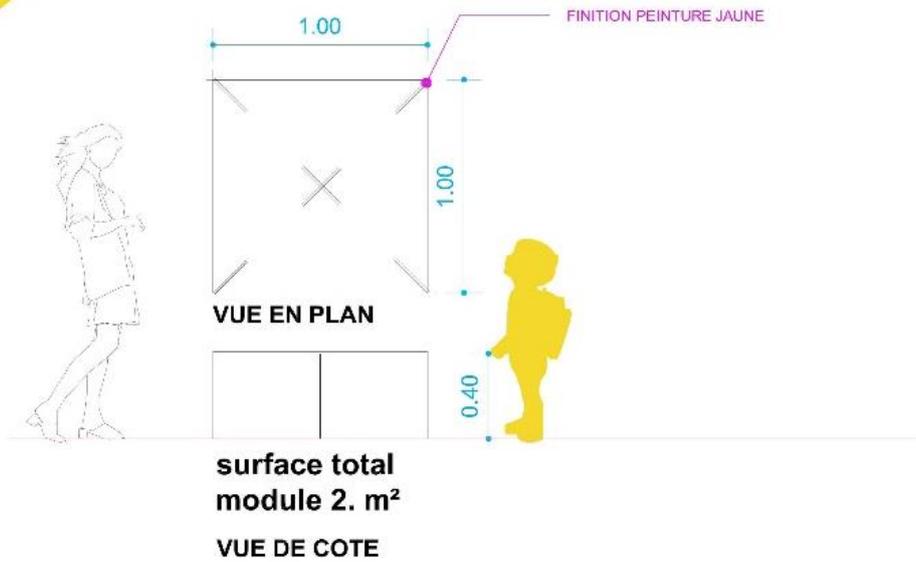
piece n°05 TRIANGLE



4 pièces



piece n°06 TABLE



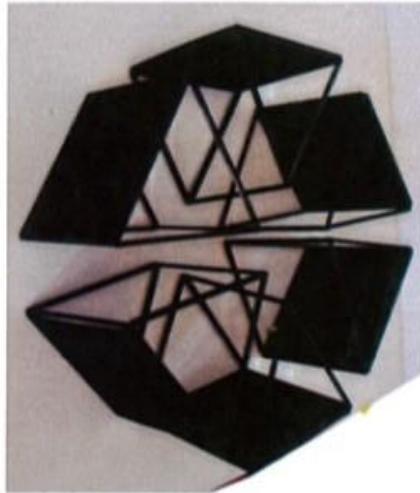
2 pièces

CAHIER DES CHARGES - GRAND KIT D'EXPOSITION

« Quinzaine du Hip-hop »

C E N T R E C U L T U R E L L E / V I L L E D E D U M B E A
 P R O J E T M O D U L E C A L E D O N I E M A I 2 0 1 9
 N O U V E L L E

OPTION POSITION 02 CERCLE



OPTION POSITION 03 CERCLE

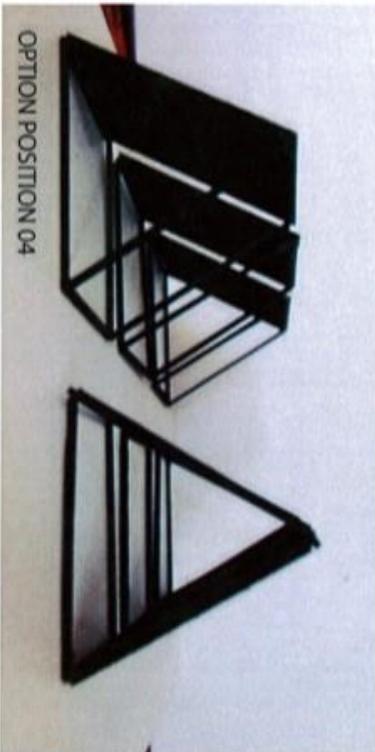


STRUCTURE BOIS BASE 2M X2ANX2M
 TASEAU 5 CM
 PANEAU CONTREPLAQUE EXTERIEUR
 EPAISSEUR 9MM

MAQUETE



OPTION POSITION 04



OPTION POSITION 04

03

KIT EXPOSITION ITINERANTE GRAND FORMAT

A T T E N T I O N